

Historique de la mobilisation

Depuis mai 2019, un test est en cours, pour définir un couloir aérien resserré pour les avions décollant de l'aéroport de Blagnac par vent de Sud. Ce couloir amène tous ces avions à survoler exactement le coeur de Plaisance, engendrant un ballet continu d'avions toutes les 3 à 5 mn, de 6h à minuit.

Le bruit généré est inférieur au seuil des normes en vigueur, le problème n'étant pas son intensité mais la répétition des passages. Ceux-ci perturbent toutes les personnes qui les entendent et sont perturbées à haute fréquence. Cela entraîne une fatigue, un confort et un stress, des difficultés à l'endormissement le soir et des réveils le matin.

Une mobilisation de quelques citoyens au 2ème semestre 2019 a débouché le 10 décembre 2019 sur un atelier public de la liste "Plaisance Citoyenne", dans le cadre de sa préparation des élections municipales. La quarantaine de citoyens présents lors de cette réunion a décidé de constituer le Collectif Couloir Aérien Plaisance (CCAP) afin de permettre l'information du plus grand nombre et la défense de l'intérêt collectif.

Le 13 janvier 2020, le CCAP s'est réuni avec pour objectif de faire un point sur sa situation et définir les actions suivantes. Il s'est ensuite réuni le 4 février puis le 17.

Son objectif est défini comme celui d'**obtenir le même résultat que la mairie de Pibrac, à savoir l'arrêt du survol de Plaisance** par les avions décollant de Blagnac. Nous avons déjà les avions militaires et les avions d'affaire de Francazal, nous prenons déjà notre part des nuisances du territoire.

Les informations à notre disposition :

- décryptage des informations à notre disposition : <https://mypads.framapad.org/p/cr-preparation-premiere-reunion-publique-ddotb7sj>

- rappel des enjeux :

- augmentation du nombre de vols low-cost
- à la pollution sonore s'ajoute une pollution chimique importante à partir du moment où tous les avions passent au même endroit, qu'ils allongent leur parcours de 4 Km et que la nécessité de monter rapidement à 2.000 m les oblige à pousser sur les moteurs.
- il y a un impact sur la scolarité des enfants : <https://mypads.framapad.org/p/biblio-impact-scolarite-des-enfants-m8olb71z>
- la valeur foncière de Plaisance va être impactée négativement. C'est un argument important pour ceux qui n'entendent pas les avions.

L'historique :

- le 16 mai 2019, la DGAC organise une réunion d'information des mairies, sur le teste de couloir aérien. La Ville de Plaisance n'est pas représentée,

- en novembre 2019, la mairie de Pibrac a engagé une action contre le changement de couloir, qui lui a permis d'obtenir l'arrêt de son survol (https://journal-diagonale.fr/trafic-aerien-pas-de-survol-au-dessus-de-pibrac?fbclid=IwAR2XzBsSPx6SJvySVBVia5Jj3IAAaIKsPwCYewQ_80eOp4NTCLYeCLHlrsk)

- le 06/01/2020, la mairie communiquait sur sa satisfaction d'avoir obtenu que les avions passent au-dessus de 2.000m : <https://mypads.framapad.org/p/communication-mairie-le-6-01-2020-jalwl77w>. Cela n'apporte aucune amélioration.

- le 12/01/2020, un pilote Air France, habitant Plaisance, a été sollicité au sujet du changement de couloirs aériens. Voici ce qu'il écrit : <https://mypads.framapad.org/p/biblio-infos-pilote-air-france-k4oob7r3>

- mardi 14 janvier, la mairie de La Salvetat St-Gilles a organisé une réunion publique.

- le 15/01/2020, des informations officieuses issues de la DGAC nous ont été fournies : <https://mypads.framapad.org/p/biblio-infos-officieuse-dgac-200115-bloqb7du>

- le 21/01/2020, des informations officieuses issues d'une plaisançoise membre du collectif nous ont été fournies :

<https://mypads.framapad.org/mypads/index.html?/mypads/group/cr-reunions-xnmeb7k5/pad/view/biblio-infos-officieuse-aerop-200122-po4fan73v>

- le 22/01/2020, Pascal Barbier, membre du collectif et conseiller municipal, a posé une question lors du Conseil municipal. Voici à la fois la question

<https://mypads.framapad.org/mypads/index.html?/mypads/group/cr-reunions-xnmeb7k5/pad/view/biblio-question-diverse-cm-200122-jxy1b7tg>, et également la réponse du maire : <http://plaisance-citoyenne.fr/fichiers/couloirs-CM-22-janvier-2020.mp3>

- le 28 janvier, la mairie communiquait sur sa volonté d'obtenir que les avions passent au-dessus de 3.000m et produisent un son de 55 dB max :

<https://mypads.framapad.org/p/communication-mairie-le-28-01-2020-Onlyl7il>.

Cela n'apporte toujours aucune amélioration, et ne correspond pas aux attentes du collectif.

- le we du 30/31 janvier, un tract est distribué dans toutes les boites aux lettres de Plaisance, et un article est publié dans la Dépêche, afin d'informer les habitants de l'existence du collectif et de la possibilité de porter plainte contre le bruit.

- le 31 janvier la ville de Plaisance publie une communication du Maire : <https://mypads.framapad.org/p/communication-mairie-le-04-02-2020-xgm2l7xt>. Il y rappelle l'historique du sujet et son objectif : que les avions passent au-dessus de Plaisance, à >3000m, ce qui ne correspond pas aux attentes des Plaisançois.e.s. Il indique par ailleurs qu'il considère la mobilisation du collectif comme une attaque électorale et que l'aéronautique représente 40.000 emplois sur le territoire. Ce faisant, il se trompe dans les motivations du collectif qui est a-politique, et exerce une pression à l'emploi mal vécue par ses membres.

- le 4 février, le collectif se réunit et définit ses actions suivantes. Une salle municipale avait été demandée à la mairie, elle a été refusée. Il est décidé d'adresser des courriers officiels à toutes les entités concernées par le sujet des couloirs aériens, et d'organiser une manifestation le samedi 29 février.

- le 5 février, une information officielle est fournie, issue de Blagnac : <https://mypads.framapad.org/p/biblio-infos-officieuse-blagnac-200205-wkmb17d7>

- le 8 février, lors de plusieurs rencontres sur le marché avec le Maire, plusieurs membres remontent ses réponses à leur interpellation : <https://mypads.framapad.org/p/verbatim-maire-au-marche-du-200208-c01nte75y>

- le 11 février, une seconde demande de salle est adressée à la mairie, pour la réunion d'organisation du 17/02. Le 13 février, la mairie répond en proposant une salle le 18/02, ce qui ne correspond pas à la demande.

- le 13 février, un courrier est adressé au Maire de Plaisance, lui demandant de rejoindre le collectif.

- le 14 février, le Maire répond en annonçant organiser une réunion publique. Il invite le collectif à venir la co-animer. Le Maire indique dans sa réponse avoir changé de position et demander désormais le déplacement du couloir aérien. Le collectif se réjouit de ce changement et souhaite maintenir la pression jusqu'à obtention effective du déplacement du couloir, ou du retour aux couloirs précédents.

- le 14 février également, le SNA répond favorablement au courrier et propose une rencontre le 26 février.

- le 17 février, les membres du collectif se réunissent au 77 avenue des Pyrénées, faute d'une salle municipale, pour engager les actions suivantes

Rappels

- un site internet a été créé : www.ccap-plaisance.fr. Il permet d'informer les visiteurs, et leur permet également d'adresser leurs plaintes pour nuisances sonores d'avions.

- un groupe FB a été créé : "Couloirs Aériens Plaisance". Il permet de faire connaître l'existence du collectif et d'attirer l'attention des plaisançois.